

Le Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI

EUDORE COUTURE, Directeur

Propriétaires : LA C^{ie} DU PROGRÈS DU GOLFE

SERAPHIN VACHON, Administrateur

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Progrès du Golfe" doivent être adressés et parvenir au plus tard le MERCREDI à la REDACTION.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argent, on doit s'adresser à l'Administration

ABONNEMENT : Un an (Canada) \$1.00 Un an (Étrangers) \$1.50

La Colonisation

Les promesses passées et leur reniement.

Il me revient à la mémoire les gorges chaudes, les rires devenues des "pitres" du "Soleil", de la "Vigie" et du "Canada", lorsque de braves amis des colons, lorsque des défricheurs eux-mêmes, dans le "Progrès du Golfe", le "Devoir", le "Nationaliste", l'"Événement" et divers autres journaux suppliaient les potentats qui nous gouvernent, de penser à la grande œuvre de la Colonisation, de tendre la main au vaillant défricheur qui par amour pour sa patrie se sacrifie pour le développement de ses ressources de sa province, l'extension de son influence à celui enfin dont on peut dire :

"Que son travail ardu versé versant et énergique, c'est la plus noble et la plus haute conception du devoir national."

Et que demandait-on enfin de si terrible pour provoquer les rires des feuilles champenoise ou granddoroisienne ? pour déchainer la colère ou les sarcasmes d'un Gouin, tout siré et honorable qu'il puisse être, d'un Allard, tout haut grimé que puisse être le célèbre avocat de Saint-François-du-Lac, d'un Devlin, honorable..... pour la forme il est vrai, et voire même d'un Turgeon, qui sèche de dépit de ne pas s'appeler : Sir Adélaïde ?

Enfin, que leur demandait-on ?

1. Qu'ils donnent gratuitement des lots aux colons ;
2. Qu'ils émettent la patente de leurs lots aussitôt qu'ils auront une certaine étendue de terre défrichée ;
3. Qu'ils annulent la vente des lots où l'acquéreur n'a pas rempli ses obligations dans un temps raisonnable..... même quand ces lots sont détenus par un grand commerçant de bois ;
4. Que l'on fasse des chemins de manière que ce soit le chemin qui précède le colon, et non le colon qui attende après le chemin ;
5. Que les colons aient affaire au ministre de la Colonisation, et non au ministre des Terres et Forêts, son ennemi naturel ;
6. Enfin quand on cède un lot à un colon, qu'il puisse se considérer chez lui.

Il n'y avait, me semble-t-il, pourtant rien d'extraordinaire d'anti-patriotique dans ces demandes, pour que les histrions qui nous gouvernent fissent, par les valets sous leurs ordres, traiter d'ignobles patriotes ceux qui revendiquaient pour les colons justice et liberté.

Jetons donc un coup d'œil sur le passé de nos anti-colonisateurs d'aujourd'hui, et voyons quelque peu leurs vœux d'autre fois, leurs belles promesses passées. Remontons même un peu plus loin que ces temps héroïques où l'honorable Sir Lorne Gouin parlait ni plus ni moins que de river au sol les générations futures.

Les 22, 23 et 24 novembre 1898 ont lieu à Montréal un grand congrès de colonisation. A ces assises colonisatrices assistaient tout d'abord—pour ne parler que des politiciens— Sir Louis Amable Jetté, alors Lieutenant-Gouverneur de la Province.

Savez-vous ce qu'y disait ce vieux chef libéral ?

"L'œuvre à laquelle vous vous dévouez est à la fois patriotique et sociale. Alarmés à bon droit du mal que nous fait une émigration que rien n'excuse aujourd'hui, vous avez entrepris, d'abord de conserver au pays et à l'agriculture ces nombreux essais de jeunes hommes robustes, que produisent, chaque année, les vieilles paroisses, puis de ramener à la patrie ceux que nous regrettons si vivement. Vous ouvrez devant eux ce vaste domaine que nous possédons, en arrière de nos défrichements actuels, vous les y invitez, vous leur en facilitez l'accès, vous les aides à la met-

tre en rapport, à le féconder de leur labeur, de leur travail. Vous assurez donc à la province un développement dont bien peu d'années suffiront à démontrer les merveilleux résultats, et vous préservez ces fils vigoureux de notre sol des dangers inévitables d'un contact forcé avec tant de populations diverses, qui malheureusement n'ont pas toutes conservé la saine rusticité des nations agricoles".

"Développer l'agriculture du pays est sans contredit le plus sûr moyen d'assurer sa prospérité : Or coloniser c'est cultiver."

Voilà qui est très clair, n'est-ce pas, et qui prouve combien était grande et noble aux yeux de ce vieux politicien libéral, la grande cause de la colonisation.

Un autre chef libéral, l'honorable sénateur L.-O. David, assistait lui aussi à ce Congrès de Colonisation. Voici ce que proposait M. David :

- 1.—Concéder gratuitement leurs lots aux colons, à la condition de faire de suite leurs chemins de front et commencer immédiatement leur défrichement ;
- 2.—Émettre la patente des lots aussitôt que le colon aura défriché 10 acres et construit sa maison, MAIS SANS L'OBLIGER A LA RESIDENCE ;
- 3.—Annuler la vente de tous les lots sur lesquels les conditions d'octroi n'ont pas été remplies, sur la demande de toute personne intéressée, qui prouvera que ces conditions n'ont pas été remplies ;
- 4.—Faire régler par les tribunaux toute contestation à ce sujet ;
- 5.—Permettre aux colons, qui ne voudront pas se mettre sous la loi du homestead, D'HYPOTHEQUER LEURS LOTS JUSTE QU'À \$600. COMME LE PERMET LA LOI D'OTTAWA ;
- 6.—Donner aux colons UNE PRIME DE \$5.00 PAR CHAQUE ARPENT DEFRICHÉ ou prêter directement à chaque famille \$200. pour lui permettre de s'établir sur son lot ; LEUR DONNER LA PLEINE PROPRIÉTÉ DU BOIS COUPE SUR LEURS LOTS en faisant leurs défrichements ;
- 7.—Rattacher la CONCESSION DES TERRES AU DÉFRICHEMENT DE LA COLONISATION, car c'est une ANOMALIE D'AVOIR UN MINISTRE DE LA COLONISATION SANS TERRE A DISTRIBUER AUX COLONS".

Et ce pas là même plus que nous de mandions nous-mêmes ?

Et pourtant les journaux libéraux du temps n'ont pas traité M. David de "patriotard dévot" et l'abbé "nationaliste".

Le 22 novembre 1898, il assistait aussi un autre personnage à ce Congrès, ce personnage était le représentant du ministère québécois d'alors, et il se nommait Adélaïde Turgeon. Au nom du gouvernement qu'il représentait, M. Turgeon approuva les résolutions proposées et adoptées, résolutions dont vous avez lu ci-haut un échantillon. De plus, il jura sur son honneur turgeonier :

"De distinguer entre les travaux de la voirie dans les vieilles municipalités de ceux des localités nouvelles, de manière à ce que les octrois votés par la Législature ne soient pas détournés de leurs fins légitimes ; et, en second lieu, ne laisser à la députation qu'un contrôle très indirect sur ces octrois ; en d'autres termes, que toute demande de secours soit traitée suivant son mérite intrinsèque et non d'après les influences qui l'appuient".

Quels cyniques farceurs tout de même que tous ces rougets, qui après leurs promesses passées ont réduit la grande œuvre colonisatrice à l'état où elle se trouve aujourd'hui.

En 1898 ils disaient : DONNEZ les lots aux colons !"

LETTRE PARLEMENTAIRE AU FUR ET AUX MESURES

Les petites Lois.—Pourquoi pas les chiens à l'école.—\$5.00 ou quinze jours pour absence de l'école.— Au point.— Les ouvriers n'en veulent pas tant que ça.—Encore un protestant qui n'en veut pas.— Rémunérations de St-Jean-Baptiste.— C'est un oiseau qui vient de France.— Il est infatigable, celui-là.— Passons au déluge.— Masses, ô masses! — Je saute vingt feuillettes et n'en trouve pas la fin.— Enfoncée la stratégie! — Ce qui en reste.—

Québec 26 nov. 1912.

Enfin! on a soulevé une question intéressante, et ce n'est pas trop tôt. Le débat sur l'école obligatoire, pour les Protestants, est commencé cet après-midi, et ajourné à demain sur proposition de M. Langlois, Godfroy, de son petit nom: c'est dire que le prochain discours sur le sujet nous sera servi par le député de St-Louis. Nous n'anticipons pas.

La fin de la semaine dernière a été consacrée en grande partie à la législation privée, chartes et amendements de chartes, et à quelques lois d'ordre public plus ou moins restreint. Ainsi, bill de L'Hon. M. Devlin pour protéger l'élevage d'animaux à fourrure, dont la rédaction était d'un français tout-à-fait pittoresque; projet de loi de M. Caron, (J.-E.), obligeant les municipalités, sur demandes de 25 contribuables, à taxer les chiens, le revenu devant servir à indemniser les propriétaires de moutons qui auraient subi des pertes de ce fait.

J'ai été surpris que le docteur Finnie ne proposât pas en amendement une école obligatoire où l'on enseignerait aux chiens qu'il faut respecter les moutons, autres amis de l'homme: "Les amis de nos amis". Les chiens qui sont bêtes intelligents, auraient vite fait de comprendre cela, et nous aurions le délicieux spectacle de chiens et moutons cheminant fraternellement le long des prés fleuris, patte-dessus patte-dessous..... On a voté en outre des subsides aux institutions de charité. Ces items ont permis à M. Lavergne et Prévost de faire jaillir quelques saillies sur la générosité comparée du Gouvernement à l'égard des souffrants à qui on donne avec peine quelques cents piastres et envers les gibiers de potence pour lesquels on bâtit un palais de \$3,000,000 et plus.

Le premier vote de la session a été pris sur le budget, et a donné au Gouvernement une majorité de 32 voix. M. G. Langlois a été particulièrement applaudi par un grand nombre de ministériels, voire par des ministres quand il a enregistré son vote, en faveur du Gouvernement naturellement.

Le "Bill" de M. Tellier, dont je vous parlais la semaine dernière, a été tué sans pitié, ce matin au Comité de Législation; il avait pour compagnons d'infortune deux autres petits bills de M. Lavergne, pourtant bien inoffensifs.

Le Gouvernement a eu en outre aujourd'hui ils refusent même de les lui vendre;

En 1898, ils disaient: "payons les colons, prêtons leur même de l'argent", aujourd'hui ils refusent même à un colon le droit de vendre, céder, ou hypothéquer son lot, même si par ce moyen il peut éviter un malheur et rester un pays au lieu d'émigrer.

En 1898 ils disaient encore: "donnons les patentes aussitôt que le défrichement fait, n'obligeons pas le colon à la résidence sur son lot, rattachons la concession des terres au département de la colonisation, etc., etc."

Aujourd'hui les lettres-patentes ne s'émettent qu'après 5 années de résidence, et seulement que s'il y a des améliorations considérables faites sur ce lot.

Enfin, entre les promesses du parti libéral en 1898 et les actes des chefs du même parti aujourd'hui, il y a Gouin, Devlin, Allard, Turgeon et Cie, c'est tout dire.

tre à répondre à nombre d'interpellations, dont une notable partie posée par M. Bérubé, le député de Témiscouata, un jeune qui promet.

Enfin, cet après-midi, après la deuxième lecture du "Bill" de M. Caron, on a attaqué la question dont je vous parlais au début de ma lettre, le Projet de Loi du Dr Finnie, établissant l'assistance obligatoire à l'école, pour les Protestants. Le député de St-Laurent a appliqué son "Bill", l'appuyant de citations assez nombreuses de pays qui l'ont adoptée, parsemant le tout d'une note, tantôt pathétique sur les bienfaits de l'Instruction, et tantôt pleine de pitié pour les pauvres petits qui courent les rues au lieu d'être à l'école. Il n'a oublié qu'une chose: nous démontré jusqu'à l'évidence, les bons effets de la mesure dont il réclame l'adoption. Il a demandé à la Chambre de ne pas en faire une question de parti, mais de justice. Et c'est précisément à ce point de vue que s'est placé M. MacKenzie pour faire justice des arguments du Dr Finnie. Il a ramené la question sur son terrain en posant la question de savoir si pour satisfaire les désirs, même d'une majorité, comme on le prétend, il est juste de violer les droits d'une minorité. Il a résolu, et avec beaucoup de bon sens, cette question dans la négative. "Nous ne sommes pas dans Québec, par notre devoir à l'égard de l'Éducation", a-t-il déclaré, au milieu des applaudissements. Continuons dans la voie tracée; donnons aux parents tout ce qu'ils sont en droit d'attendre de nous, améliorons notre système, rendons-le plus efficace, payons nos titulaires, construisons de bonnes écoles, et quand nous aurons fait tout notre devoir, alors seulement nous étudierons la question d'obliger les parents à accomplir le leur. Le Trésorier, pour la circonstance, s'est révolté, s'est surpris à être éloquent.

M. Langlois, de St-Sauveur, lui a succédé. Après avoir établi sa position, qui lui permet de parler au nom des ouvriers, car c'est comme tel qu'il a été élu, et par des ouvriers, il émet l'opinion que le Conseil Central du Travail de Montréal ne parle pas au nom des ouvriers quand il lui demande—comme à tous les députés—d'appuyer le Bill, tout comme un membre du Conseil du Travail de Québec ne traduisait la pensée des ouvriers de Québec quand il formulait les mêmes réclamations, soi-disant au nom des ouvriers. La preuve, elle est péremptoire: Ce membre du Conseil du Travail de Québec s'est présenté contre lui aux dernières élections, dans St-Sauveur, division essentiellement ouvrière, et avec ce programme, il a obtenu 200 votes. C'est plus qu'il n'en faut pour mettre en doute les allégations du camarade Frank, de Montréal, allégations pronées par le "Pays", journal "qui enseigne la Révolution" dit le député de St-Sauveur. L'autre Langlois, celui de St-Louis, rit de bon cœur à cette saillie, tout comme il s'était pâmé d'aise devant le discours de son copain de St-Laurent. Et le représentant ouvrier oppose à ces déclarations la profession de foi des unions ouvrières de Québec, où il est fièrement déclaré, en tête des règlements régissant ces unions, que les ouvriers entendent rester fidèles à la doctrine catholique sur la question sociale, sans s'occuper des réformateurs genre Frank. Si parfois, ce dis-

(Suite à la dernière page)

BEAU CONCERT

M. Emile Deniau que tout le Canada français a applaudi depuis son arrivée en notre pays, chantait à Rimouski, hier soir. Les Directeurs du Séminaire avaient eu l'amabilité de céder gracieusement leur salle académique pour la réception de l'artiste, et cette salle, la plus grande de Rimouski, pouvait à peine contenir l'auditoire qui était accouru pour applaudir un bon Français et un bon chanteur.

M. Deniau—est-il besoin de le dire?—n'a déçu les espérances de personne; aussi bien a-t-il été acclamé à outrance et rappelé avec enthousiasme.

La soirée débuta par une allocation de M. l'abbé Fortunat Charron qui avait bienveillamment accepté de présenter le causeur et le chanteur. M. le Préfet des Etudes présenta notre charmant "cousin" Deniau en termes délicats et choisis. M. Deniau ne se fit pas prier pour répondre à l'invitation de l'abbé Charron et remplit à la perfection le programme qui suit, après une délicieuse causerie sur la chanson française, sa portée morale et sociale. Voici le programme :

Ouverture:—"La Vierge de Domremy" de Bonjean (La fanfare Ste-Cécile).—"Mon habit" de Béranger;—"Bon-homme" de Nadaud;—"Gai rossignol sauvage" (vieux Noël);—"Le bon gîte" de Paul Déroulède;—"La cigale et la fourmi" de la Fontaine;—"Une fable de Florian";—"par M. Deniau."

2ème partie:—"Le Clermontais" par la fanfare;—"Le Petit Grégoire" et "L'Echo" de Thi Botrel;—"Chansons canadiennes-françaises";—"En passant par la Lorraine";—"Dans tous les cantons";—"Ma Normandie";—"Et moi, je m'enfouyais";—"Le piano, le panier et le panneau" (monologue);—"La Garonne" de Nadaud, par M. Deniau.

En l'absence de M. Edgar Beaulieu, indisposé par la maladie, M. l'abbé Alphonse Fortin, du Séminaire, avait bien voulu accepter d'accompagner le chanteur et fut à la hauteur de la tâche, ce qui n'est pas peu dire.

Monseigneur l'Évêque eut la bonté de remercier l'artiste distingué à la fin de la soirée. Il dit toute l'admiration et la cordiale amitié que nous avons pour les bons Français qui viennent semer chez nous de bonnes idées même et surtout au moyen de bonnes chansons. Sa Grandeur exprime le désir de voir se renouveler souvent en notre ville la visite de véritables artistes. C'est un des meilleurs moyens de relever le niveau intellectuel de notre peuple et de perfectionner son bon goût.

Nous serions bien en peine d'apprécier comme il conviendrait la valeur artistique de M. Deniau, de même que la beauté des œuvres par lesquelles il sut si bien nous charmer.

Un journaliste—fut-il nationaliste—ne doit pas tout savoir. Il nous sera toutefois permis de dire que nous avons admiré tout en premier lieu la voix harmonieuse et la méthode de l'artiste. M. Deniau est un ténor léger. Il atteignit facilement les registres supérieurs. Il a de l'école, manie sa voix comme sa langue, dit la chanson avec une expression et un art consommés. Il semble qu'il ferait bonne figure à l'Opéra..... et même à l'Opéra comique.

Mais l'Opéra de M. Deniau c'est l'auditoire populaire chez qui il veut faire pénétrer la bonne chanson pour remplacer la mauvaise.

Cet auditoire il le maîtrise, l'entraîne avec lui, le fait pour ainsi dire chanter. Il le fait à coup sûr applaudir..... surtout quand il a la délicatesse, comme hier soir, d'entonner la romance canadienne aux accents si doux de "Ma Normandie".

Bref, cette soirée fut un régal musical. Ce ne fut pas moins

un régal de beau langage et de franc rire. Le chanteur est excellent conférencier et fit d'un seul morceau de chant d'une jolie conférence sur l'œuvre de la Bonne Chanson.

En rappel, il voulut bien dire "le rêve d'une jeune fille" à l'adresse des "notaires à bon caractère"; la "chanson du patour" de Botrel, "le corbeau" et le "rebond" interprété par un anglais, et "les échos" du Marseillais et du Gascon.

On ne meurt pas de rire; car une bonne partie de l'auditoire aurait du coup "cassé sa pipe".

M. Deniau a prouvé une fois de plus—et nous sommes heureux que cette preuve ait été faite à notre population—qu'on peut être bon chrétien et bon artiste, s'amuser "ferme", sans cake-walk ni grivoiserie. Le christianisme vécu n'exclut pas le bon esprit.

M. Deniau s'est montré lui-même enchanté de l'accueil aimable qu'on lui a fait à Rimouski et de notre ville il emporte le meilleur souvenir.

C'est de tout cœur que nous remercions M. Emile Deniau, des "Conférences populaires" et de "la Bonne Chanson" de l'excellente veillée qu'il nous a fait passer. Nous gardons le bon espoir que sa première visite sera suivie de beaucoup d'autres. Et c'est pourquoi nous ne lui disons pas "adieu" mais "au revoir".

AU REGIME DE L'EAU

FILLE A MARIER

(Monologue pour jeune fille).

(Costumée en vieille fille, Mademoiselle, entre en chantant avec un air enjoué):

— "Que fais-je là, triste et pensif, dans mes quatre murs entreclosés? Mon âme rêveuse, craintive, N'a donc plus soif d'air parfumé? Au souvenir de si doux charmes Quel cœur ne se ouvre à deux battants? Que fais-je les yeux pleins de larmes? J'attends! J'attends! J'attends!"

— Vais-je vous dire son nom ? Et pourquoi pas ? Il s'appelait Clodomir. Un joli nom, après tout, si joli que je n'ai pu l'oublier. Il y a de cela bien longtemps.....

Il vint un soir d'automne. Tenez, je ne me trompe pas, c'était justement le 25 novembre; on faisait de la "tire" à la maison. Pendant la veillée :

— Comme ça, mamselle, qu'il me dit bien gentiment, vous êtes toujours décidée à coiffer le bonnet de Ste-Catherine ?

— Le bonnet de Ste-Catherine ? Et pourquoi donc, Monsieur ?

— Parce que..... parce, mais parce que vous ne voulez pas.....

— Assurément que je ne veux pas !

Il y avait tant de résolution dans ma voix, qu'il partit le pauvre garçon..... Il partit, avec un air, comment dirai-je ? Avec un air bête : c'est la mort.

Vous riez, vous autres ? Eh bien ! je vous laisse à juger ce que vous auriez fait à ma place. Un baiser, c'est peu de chose, comme dit la chanson. Ce n'est certes pas le "oui" sacramentel..... Mais enfin, quand on le donne, c'est bien aussi une petite part de son cœur que l'on donne. Et voici tout juste ce que je n'ai pas voulu donner.

Ai-je eu tort ou raison ? Je crois avoir eu raison.

Je resterais probablement vieille fille... quel mal y a-t-il à cela ?

Mon "cavalier", lui, restera vieux garçon, si c'est un dommage !

Ça ne m'aurait cependant pas déçu d'avoir un bon mari ; un beau même, il y en a tant qui sont laids ! mais... pourquoi faut-il qu'il y ait toujours un "mais" quand le bonheur vous sourit ? Tenez, il faut avoir vécu 42 ans de sa vie pour savoir cela. C'est déjà quelque chose que l'expérience, j'en suis fière et cette fois je puis bien vous le dire, je l'ai échappé belle !

L'heureuse situation, vraiment, que de devenir la femme légitime d'un mari..... Comment dirai-je encore ? d'un mari illégitime ! c'est le mot. Figurez-vous qu'un jour, je me suis aperçu que je n'étais pas la seule fréquentée ! Monsieur Clodomir avait des amis, faisait des visites aux quatre coins du quartier..... Monsieur enfin aimait d'amour Mademoiselle la bouteille ! Tenez, j'enrage encore rien que d'y penser ! Avoir eu pour rivales toutes les demoiselles cirées et cachetées de la buvette d'en face !

Dites-moi maintenant ce qu'il faut penser de ces grands garçons qui vous arrivent de loin sans sou ni maille..... beaux, gentils, barbeche au menton, jolie moustache, cheveux frisés..... et puis des yeux..... des yeux qui vous regardent comme pour vous manger. Oh ! non, non je n'ai pas voulu être mangée..... ni battue, le soir de mes noces !

Il vint à la fête le soir du 25 novembre, la démarche chancelante, la mine abattue. D'où sortait-il ? Grand Dieu ! je l'ai bien vu : de chez ses amis du coin. Que voulez-vous, il avait bu, sans doute, pour se donner du courage, du cœur, ou de l'esprit..... Je le vois et l'entends comme si c'était d'hier.

(Imitant la voix et le geste de l'ivrogne).

— Bon... Bonjour Mam'selle !

— Bonjour, Monsieur, c'était le soir.

— Mam'selle, j'ai, j'ai, un petit secret à... à... à vous dire.

— Oui, et qu'est-ce donc que ce secret ?

— Mam... mam... mam'selle je, e, e vous aime !

— Vous m'aimez et après ?

— Si vous voulez, je, e, e, vous embrasserais.....

— Si je voulais, et après !

— A, a, a, après, si vous voulez on, on, s'auraient pour toujours !

— Mais, c'est que je ne veux pas du tout ! ! !

— Et, et, et, pourquoi mam, mam, mam'selle ?

— Pourquoi ? Parce que je veux un homme pour mari, et que vous n'êtes..... Indignée j'allais lui dire un gros mot.

— Di, di, dites, mam'selle. Croyez-vous que je n'ai plus d'argent. Tenez, j'ai encore cinq piastres, j'en avais plus, mais vous savez... la vie, ça coûte cher, sans foyer, loin de sa famille..... avec les amis..... comme on dit, avec les loups... il faut hurler.

— Assez, assez, Monsieur. Allez je vous prie, hurlez chez vous ! C'est ce que vous avez pour le moment de mieux à faire ; je n'ai pas l'âme d'une fillette, et je sais trop la vie pour me résigner à être, tous mes jours, la compagne d'un sans cœur comme vous.

Et c'est ainsi, mes amis, que je suis demeurée fille, et vieille fille, parce que je n'ai pas voulu un soir d'automne embrasser Clodomir qui venait me demander à marier.

Dites maintenant si je ne suis pas née sous une mauvaise étoile !

Et n'est-ce pas la deveine de la vie que d'avoir un cœur affectueux et de le garder toujours quand on voudrait le donner pour le dévouement jusqu'à la mort ?

Si donc, vous lisez dans le journal un de ces beaux jours, cette annonce :

Une fille qui a coiffé le bonnet de Ste Catherine, ayant déjà trouvé, demande un bon mari.

vous saurez que c'est moi, la pauvre fille à marier !

Tout de même..... il avait bonne mine !... Mais il n'avait pas de cœur !

Je ne me révolte pas contre ce sort. (Chantant) J'attends ! J'attends ! !

J'attendrais peut-être encore longtemps ! Que voulez-vous ? Les bons partis sont rares ! il y a tant d'ivrognes.....

Voilà pourquoi il y a tant de fêtes à marier.

C. D.

(Du "Courrier de St-Hyacinthe").

L'EPUISEMENT NERVEUX

résulte pour le plus grand nombre, de surmenage physique ou moral que, volontairement ou non, nous nous imposons. La résistance du système nerveux serait pratiquement sans limite, si nous avions la sagesse de le ménager un peu à l'aide de ce tonique naturel, le

VIN ST MICHEL

qui, rapidement, régénère le sang en lui fournissant tous les éléments essentiels et en éliminant les déchets, les impuretés, les poisons—germes de maladies.

Sans fatigue pour l'estomac le plus délicat, ce vin délicieux, tonifie le système nerveux et rend littéralement la vie aux personnes languissantes, fatiguées, épuisées : ce qui en fait le Vin des Convalescents par excellence.

Le VIN ST-MICHEL se prend à raison d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS
TOUJOURS DANGEREUSES.

BOIVIN, WILSON & CIE,
LIMITÉE,
SOLE AGENTS
520, RUE ST-PAUL,
MONTREAL.

EASTERN DRUG CO.
AGENTS POUR LES
ETATS-UNIS
100, NASS, U. S. A.



RÉSUMÉ DES RÉGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU NORD-OUEST CANADIEN

Les terres du Nord-Ouest canadien se trouvant le seul cas d'exception, on peut obtenir mille de plus de terres, en prenant comme homestead un quart de section—de terre de l'Etat disposée en sections de 360 acres, dans le district de la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Les candidats doivent se présenter à la Commission des terres du Nord-Ouest, pour le district. L'entrée par procuration n'est pas faite à l'imperte quelle a été les conditions, par le père, la mère, le frère ou la sœur de la future colon.

Après un séjour de six mois sur le terrain, le colon peut obtenir sa préemption, pour un quart de section, dans le district de la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Un colon peut demeurer à tout moment de son homestead, sur une terre d'un quart de section, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, mère, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, on peut obtenir les terres par baux, pour un quart de section, sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix : \$2.00 l'acre. D'ici six mois, il faudra résider un mois chaque année sur le terrain, à partir de la date de l'entrée en possession de son homestead. On peut obtenir la terre de son homestead, en cultivant cinquante acres en six ans.

Un colon qui aurait fait ses droits de colon et ne pouvait obtenir sa préemption, peut acheter un homestead dans certains districts. Prix \$2.00 l'acre.

Les terres de six mois dans chaque district, valent \$200.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

MESDAMES MESSIEURS

Messieurs,
Pour être chaussés dans les derniers goûts
Pour avoir la qualité jointe à l'élégance
Demandez à votre marchand le chausson estampé sur le semelle

NEW YORK STYLE

Mesdames,
Le Chaussure portant le nom de "ALBANI" sur la semelle,
est une garantie pour la qualité, le chic et la durée.
Si vous voulez être chaussées à la mode, demandez à votre marchand ces deux marques.

Pour Hommes: New-York Style
Pour Dames: - Albani.

La Cie de Chaussures de Fraserville

FRASERVILLE, QUE.

A. LEMIEUX, Gérant.

MESDAMES MESSIEURS

Règlement

PROVINCE DE QUÉBEC,
Municipalité du comté de Bonaventure.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par moi, George M. Kempfer, Secrétaire-Trésorier, que le Conseil de cette municipalité, à la séance du 11 septembre 1912, a passé un règlement concernant le changement de nom de la Municipalité de Nouvelle & Shoulbred partie Sud-Ouest et que le dit règlement a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, en date du 24 octobre, 1912, savoir :

IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement de ce Conseil comme suit :

Considérant qu'une requête de la municipalité de Nouvelle & Shoulbred, partie Sud-Ouest, a été soumise à ce Conseil à sa session générale tenue le 13ème jour de mars, 1912, demandant que ce Conseil adoptât le procédé voulu par les dispositions du Code Municipal de la province de Québec, pour que le nom de la dite municipalité soit changé à celui de la municipalité de ESCUMINAC, pour raisons d'utilité et d'opportunité ;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier de ce conseil a transmis les Avis Publics nécessaires à tous et chacun des Secrétaires-Trésoriers des différentes municipalités locales du comté, de la passation à cette session du dit Règlement, et qu'il est constaté que les dits Avis Publics ont été dûment donnés et publiés, le tout tel que voulu par la loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est désirable et opportun que le nom de la dite municipalité de Nouvelle & Shoulbred, partie Sud-Ouest, soit changé en celui de "LA MUNICIPALITÉ DE ESCUMINAC"

POURQUOI la dite municipalité de Nouvelle & Shoulbred, partie Sud-Ouest, sera à l'avenir connue sous le nom de "LA MUNICIPALITÉ DE ESCUMINAC"

Donné à New-Carlisle, ce 26ième jour d'octobre 1912.

GEORGE M. KEMPFER,
Secrétaire-Trésorier.

Règlement

PROVINCE DE QUÉBEC,
Municipalité du comté de Bonaventure.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par moi, George M. Kempfer, Secrétaire-Trésorier, que le Conseil de cette municipalité, à la session du 11 septembre dernier, 1912, a passé un Règlement concernant le changement de nom de LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE & SHOULBRED, partie Nord-Est, et que le dit Règlement a été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, en date du 24 octobre, 1912, savoir :

IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement de ce Conseil comme suit :

Considérant qu'une Requête de la municipalité de Nouvelle & Shoulbred partie Nord-Est a été soumise à ce Conseil à sa session générale tenue le 13ème jour de mars, 1912, demandant que ce Conseil adoptât le procédé voulu par les dispositions du Code Municipal de la province de Québec, pour que le nom de la dite municipalité soit changé à celui de la municipalité de St-Jean l'Évangéliste pour raisons d'utilité et d'opportunité ;

CONSIDÉRANT que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil a transmis les Avis Publics nécessaires à tous et chacun des Secrétaires-Trésoriers des différentes municipalités locales du comté, de la passation à cette session du dit Règlement, et qu'il est constaté que les dits Avis Publics ont été dûment donnés et publiés, le tout tel que voulu par la loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est désirable et opportun que le nom de la dite municipalité de Nouvelle & Shoulbred, partie Nord-Est soit changé à celui de "LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN L'ÉVANGÉLISTE"

POURQUOI la dite municipalité de Nouvelle & Shoulbred partie Nord-Est sera à l'avenir connue sous le nom de "LA MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN L'ÉVANGÉLISTE"

Donné à New-Carlisle, ce 26ième jour d'octobre, 1912.

GEORGE M. KEMPFER,
Secrétaire-Trésorier.

Province de Québec } Dans la Cour,
District de Rimouski } de
No. 903 } Circuit.

Louis Lenghan, hôtelier, de la Ville de St-Germain de Rimouski,
Demandeur,

vs

J. A. Bolduc, autrefois du même lieu, maintenant absent de la Province de Québec, aux États-Unis d'Amérique, orfèvre.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre sous un mois.
Rimouski le 18 novembre 1912
Chs. A. Couillard Dep. G. C.C.
Gagnon, Sasseville et Gagnon,
Proc. Dem.

Cyrille TÊTU

MARCHAND

(DE FOIN, et GRAINS.

Toujours en écurie, 30 à 40 chevaux de traits et légers.
Ancien poste Narcisse Pelletier.

Rivière-du-Loup.

BANQUE NATIONALE

(Fondée en 1866)

CAPITAL - - - - - \$2,000,000.
Réserve et profits indivis \$1,492,091.07

Nous acceptons des Depots de \$1.00 et plus.

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

Nous accueillons les petits comptes avec empressement.

Nous avons des correspondants par le monde entier

— ET NOS —
Mandats de voyage sont payables au pair par tous.

Notre Bureau de PARIS

Rue Boudreau, 7 Square de l'Opéra)

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au public voyageur.

Les virements de fonds les collections les paiements les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe aux États-Unis et au Canada, AU PLUS BAS PRIX.

R. O. Gilbert gérant de la succursale de Rimouski.

PABIEN THIBAUT

Marchand Tailleur et de Nouveautés pour Homme

Toujours en stock ce qu'il y a de plus à la mode en fait de :
PEAUX, CASQUETTES, GANTS, CHAVATES, CHAUSURES, Etc., Etc.

L'endroit où vous trouvez le plus bel assortiment de TWEEDS, SERGES, DRAPS, pour habillements et pardouses.

COUPE GARANTIE

Rue St-Germain, 11 RIMOUSKI, Que.

A BU PENDANT 30 ANS

GUERI PAR

LE TRAITEMENT GATLIN

Le merveilleux traitement Gatlin vient d'effectuer la guérison d'un homme qui a été un buveur habituel pendant trente ans.

Ces jours derniers, se présentant à l'Institut Gatlin de Montréal, un homme qui était un buveur habituel depuis plusieurs années. Il déclarait qu'il avait été sous l'influence des liqueurs pendant les trente dernières années, apparemment un ivrogne invétéré.

Il décida d'essayer le traitement de 3 jours et il reçut une garantie écrite de guérison ou son argent lui serait remis.

Bien que c'était un cas très difficile, il a été positivement guéri, et la guérison est permanente.

L'Institut Gatlin reçoit de chaleureuses félicitations du patient et des membres de sa famille, qui nous déclarèrent que le nuage qui avait si longtemps assombri leur demeure, une fois heureuse, était dissipé pour de bon.

LE TRAITEMENT A LA MAISON

Pour le traitement à la maison, une garde-malade d'expérience sera envoyée gratuitement pour l'administrer, à une distance raisonnable de Montréal.

ÉCRIVEZ AUJOURD'HUI POUR LIVRES ET TOUTES LES INFORMATIONS.

The Gatlin Institute

893 Rue Ste-Catherine Ouest,
MONTREAL.

THE CANADIAN BANK OF COMMERCE

— FUSIONNÉE AVEC LA —

Eastern Townships Bank

SIR EDMOND WALKER, C.V.O., L.L.D., D.C.L., Président.
ALEXANDER LAIRD, Vice-Président.
JOHN AIRD, Secrétaire.

Capital Payé, \$15,000,000. Réserve, \$12,500,000.

SUCCURSALES DANS LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS, L'ANGLETERRE ET LE MEXIQUE.

Cette banque a une organisation parfaite qui permet de faciliter toutes les transactions. Elle est en mesure de fournir des services bancaires dans tous les centres de population et de donner des conseils avisés sur toutes les questions financières. Elle a des dépôts de fonds et des dépôts d'épargne et toutes les opérations bancaires sont traitées avec soin et célérité.

Chèques de voyage et lettres de crédit négociables dans toutes les parties du monde.

Titres acceptés pour le collatéral prêtent et il y a une banque en banque.

Succursale de Rimouski : W. CLOUTIER, Gérant.
Sous-Agence B.C.

DE BELLES CHAUSSURES

Venez voir le bel assortiment de CHAUSSURES que nous venons de recevoir.

Il y en a dans tous les prix et pour tous les goûts :
DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Spécialité : CHAUSSURES POUR ENFANTS

Au Magasin Populaire CHARLES GAGNON

Cartes d'affaires

Avocats

LOUIS TACHÉ
—AVOCAT—
Rue St-Jean, Rimouski.

L. N. Asselin, C. R.
R. E. Asselin, L.L.L.
ASSELIN & ASSELIN
—AVOCATS—
Coin des avenues de la Cathédrale et de l'Évêché.
Bâtisse de la Banque "Rastoc" Rimouski, Qué.

Ildore Gagnon, L.L.B.
Ez. Sasseville, L.L.L.
P.-Emile Gagnon, L.L.L.
GAGNON SASSÉVILLE & GAGNON
—AVOCATS—
Avenue de la Cathédrale, RIMOUSKI
Téléphone 102.—

H.-E. NOEL, L.L.L.
—AVOCAT—
AMQUI, — P. Q.
Sera à Cedar-Hall et à Sayabec le jeudi de chaque semaine.

N. BERNIER
—AVOCAT—
Bureau : Bâtisse de la Compagnie d'Assurance. Rimouski, RIMOUSKI

Notaires

L.-de-G. BELZILE, L.L.B.
—NOTAIRE—
Bâtisse de la Cie d'Assurance, RIMOUSKI

J.-EUDORE COUTURE, L.L.L.
—NOTAIRE PUBLIC—
Commissaire de la Cour Supérieure.
Avenue de l'Évêché RIMOUSKI

Médecins

Dr L.-J. MOREAULT
Ex-Interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec.
MEDECIN CHIRURGIEN
BUREAU : Coin des Avenues de la Cathédrale et de l'Évêché. (Maison du Dr Joseph Gauvres)

Dr L.-F. LEPAGE
S'occupe de Médecine Générale
TRAITE SPÉCIALEMENT :
Les maladies des yeux, du nez, de la gorge.—
Extraction et réparation des dents.
Rue St-Germain, RIMOUSKI

Dr Z. VEZINA
Ex-Elève des Hôpitaux de Paris
SPÉCIALITÉ :
Maladies des yeux, Oreilles, Nez, Gorge.—
BUREAU : Fraserville, coin des rues St-Laurent et Station.
TEL. KAMOURASKA NO. 349
" BELLECHASSE " 349
Heures de Bureau : 10 hrs à 11-30 hrs A.M., et 2 hrs à 5 hrs P.M., Soir : de 7 à 8 hrs, P.M.

Assurances

AGENCE

Des Compagnies d'Assurances Canadiennes suivantes, contre le feu :
"La Rimouski".—
"La Cie Montréal-Canada".—
"La Provinciale", Montréal.—
"La Protection".

Taux les plus bas.— Pour autres renseignements, s'adresser à :
F.-J. COUTURE,
Comptable et Agent.
Avenue de l'Évêché, RIMOUSKI.

David Ouellet Pierre Levesque
Ouellet & Levesque
ARCHITECTES
BUREAUX :
113 rue St-Jean.— Québec.

L.-HECTOR GARON
HUISSIER
Cour Supérieure.— RIMOUSKI
DETECTIVE PRIVE
Collection de tout compte.
Assurances : Feu, Vie, Plate Glass, Accidents.—

Té. Kamouraska. Rue de l'Évêché

GEORGES OUMIET
Ingénieur-Civil et
ARPENTEUR-GEOMETRE
FRASERVILLE, Qué.
Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Montréal.

PATENTES

PIGEON ET PIGEON.
714 Rue St-Jacques, Montréal

Pour le Chauffage de la maison comme pour faire la cuisine, les POÊLES "BELANGER" tiennent le premier rang !

Parce qu'ils sont construits spécialement pour le climat de la Province de Québec.
Parce que nos patrons diffèrent radicalement de ceux des poêles américains à petits conduits et à faible tirage.
Parce qu'ils combinent pratiquement 3 poêles en un seul : Poêle de Cuisine, Fournaise à Air Chaud et Fournaise à Eau Chaud.

Le Braisier en boîte à feu est grand et peut se réduire pour y faire un feu d'été.

Les Conduits intérieurs ont été calculés d'après les proportions exactes du braisier et du fourneau.

La Grille Nouvelle à cuisson, fermant complètement du fond, permet de conserver du feu toute la nuit et de laisser tomber la cendre dans la casserole, sans emploi du tisonnier.

Le Régistre de la Chaleur assure le chauffage parfait de la maison à l'aide d'un tuyau qui conduit à volonté l'air chaud dans un appartement éloigné ou à l'étage supérieur. Notre vignette montre la partie en arrière du poêle, l'ouverture du bas donnant à l'air froid accès au fourneau afin de remplacer l'air chaud qui en sort par le tuyau marqué "Air Chaud". En relevant la clef sur le dessus du poêle, vous ouvrez les deux ouvertures et le registre fonctionne de lui-même, vous n'avez pas besoin de vous en occuper.

A l'aide de serpents posés dans le braisier, on peut obtenir assez d'eau chaude pour fournir une bonne circulation dans 400 à 500 pieds de tuyau de fer de 1 pouce, ce qui est suffisant pour réchauffer tout un haut de maison.

Tout dans ces poêles est calculé et combiné pour assurer la bonne cuisine, le confort de la maison, abréger l'ouvrage et économiser le bois.

Pour Catalogue Illustré, prix et autres informations, écrivez à

A BELANGER

Établi depuis 1867
& MONTMAGNY Que

AIR CHAUD

ENTRÉE DE L'AIR FROID

La Cie de Musique Victoria

RIMOUSKI, Que. LIMITEE

Fait le Commerce de

PIANOS, HARMONIUMS de Salon, HARMONIUMS d'Eglise, MACHINES à ECRIRE, MACHINES PARLANTES et ACCESSOIRES

LE PIANO VICTORIA

Fabriqué par des ouvriers experts, avec un choix des meilleurs matériaux importés d'Allemagne, de France et des Etats-Unis a déjà donné ses preuves d'Excellence sous tous les rapports. Il a été adopté par nos grandes institutions enseignantes. Il a sa place toute marquée dans votre salon. C'est un BIJOU ARTISTIQUE.

Les Institutrices obtiendront un prix de faveur spécial. Que celles qui désirent avoir des renseignements sur cette offre s'empressent de venir nous voir ou de nous écrire en spécifiant l'ARTICLE dont elles ont besoin.

Avez-vous besoin

d'un bon Piano, d'un Harmonium, ou d'un instrument de musique quelconque, d'une bonne machine à écrire ou d'une bonne machine parlante? Venez nous voir ou écrivez-nous. Nous sommes désireux d'entrer en relation d'affaires avec vous.

Choix varié de Musique en feuilles, Musique classique, Methodes de piano et Records de Phonographe "Edison".

NOTRE PIANO "VICTORIA" Automatique N'A PAS D'EGAL

Nous vendons également des pianos d'autres marques et de différents prix.

Conditions de paiement faciles, si on le desire.

Nous sollicitons votre visite

A notre Salon de Musique Avenue de la Cathédrale Bâtiment du Théâtre Canadien Le Gérant à Rimouski : Arthur Chamberland.

Au Bon MARCHÉ

Spécialité

EPIICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et Oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Bisouits, Etc. Marchandises Sèches, Etouffés à robes, à costumes, achetées des meilleures maisons. Ferronnerie, Chaussures, Etc.

J. A. GARNEAU, -Général- Rue St-Germain, Rimouski.

POUR FORTIFIER LES PERSONNES FAIBLES LE VIN DES CARMES

possède une réputation justifiée par les nombreuses guérisons à son actif. Comme reconstituant du système affaibli, comme régénérateur du sang appauvri ou vicié, comme tonique du système nerveux, il n'est pas égalé. Il est recommandé aux personnes affaibles, épuisées à la suite d'excès, de maladie ou de surmenage.



IL VOUS RENDRA LA SANTÉ ET L'ÉNERGIE

DEPOSITAIRES GÉNÉRAUX:

A. TOUSSAINT & CIE 194 RUE SAINT-PAUL QUEBEC

Souffrez-vous de la Poitrine?

Il importe de combattre le mal dans sa racine, tout en fortifiant les bronches et les poumons: c'est à quoi vous arriverez en faisant usage du Spécifique du rhume:

Le Vin Morin Crêsc-Phates

souverain dans le traitement du Rhume, de la Toux, de la Bronchite, de la Débilité Générale, de la Pneumonie, de la prédisposition à la Consommation et de toutes les Affections des Voies Respiratoires.

Issoulage et guérit promptement.

Guérison inespérée M. W. L'Expérience de trait depuis longtemps d'aggravement et d'une bronchite qui croyait incurable. Après avoir luté sans succès contre le mal, il prit du Vin Morin Crêsc-Phates qu'il ne peut trop louer, valant et recommander.

Dr ED. MORIN & Cie, Québec, P. Q.



Une Bonne Nouvelle pour les Propriétaires de Moulins

LA CIE INDUSTRIELLE DE RIMOUSKI répare les Scies rondes, amincissage et martelage. Elle fabrique aussi les POULIES en bois, de toutes dimensions et de tous genres. Ces poulies sont très fortes et durables et sont spécialement construites pour résister à l'humidité. — ECRIVEZ POUR DETAILS

La Cie Industrielle de Rimouski RIMOUSKI, Que. LIMITEE



La Lessive de Gillett est, depuis longtemps, considérée comme un article indispensable dans une maison, par suite des nombreux usages auxquels on l'emploie. Elle donne satisfaction sous tous les rapports, à tel point que pas une femme ne songerait à s'en passer dans son ménage. Elle fait le plus beau savon pour le lavage et le nettoyage. Une boîte de Lessive de Gillett donnera dix livres de bon savon en vingt minutes. Directions complètes sur chaque étiquette.

"La Lessive de Gillett mange la saleté." E. W. GILLET CO. LTD. TORONTO, ONT. Winnipeg Montreal

Victrola IV. \$20.

Reproduisent chez vous les voix des plus grands artistes du monde et la musique des meilleurs instrumentistes. Victrolas depuis \$20 en montant. Facilités de paiement si désiré. Démonstrations gratis à l'un ou l'autre de nos magasins. Records doubles à 90c les 2 selections. 5000 Records à votre choix.

Le plus grand choix de Records français par les plus grands artistes français, toujours en stock.

Berliner Gram-o-phone Co., LIMITED. MONTREAL.

ATTENTION A CECI!

Nous vous invitons, Mesdames, et mesdemoiselles, à venir visiter notre magnifique exposition des modes d'Automne. Notre assortiment est des plus complet. Nous avons aussi une grande variété d'étoffes à robes, draps à costumes, flanellettes, indiennes, chaussures, etc., etc., que nous vendons à des prix très modérés. En plus, nous donnons un escompte de 5 pour cent.

Venez en foule, et nos modestes, par leur courtoisie et leur amabilité, sauront vous donner pleine et entière satisfaction.

AU NOUVEAU MAGASIN OCT. MICHAUD, Prop. Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

GLACE | GLACE

Pure Alimentaire

Récoltée et emballée sous la surveillance d'un médecin

Livrable à la tonne de 2000 livres.

Adresse:

"Entrepot de Glace" Rimouski.

Lots à vendre ou à louer

ECRIRE A

Price Bros & Co. Limited, "KENOGAMI PAPER MILLS" Kenogami Land Company, KENOGAMI, P. Q.



FINE PATISSERIE

Avec tout le talent, tous les soins, toute l'attention possibles, avec le meilleur poêle de cuisine, vous ne réussirez à faire de la bonne pâtisserie, fondante, appétissante, qu'en employant une farine de choix. Meilleure la farine, plus savoureuse la pâtisserie. La

Farine St. Lawrence

réunit toutes les conditions requises d'une farine supérieure: qualité, pureté, uniformité.

Essayez-la, jugez-la à son mérite, et, à votre tour, vous la recommanderez dans votre entourage.

THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED, 1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL. PHONE 2423 MAIN 2741. "La Farine St. Lawrence, Meuble et pure comme le Lys".

CEUX QUI TRAVAILLENT au DEHORS

exposés aux intempéries, aux brusques variations de la température, contractent des rhumes ou des bronchites, qui menacent leur existence même. Pour la guérison rapide de ces affections toujours graves, il n'y a pas de remède plus actif que l'



ANTITUSSINE

SIROP POUR LA TOUX

le grand Spécifique du Jour pour le traitement de toutes les Maladies de la Gorge, des Bronches et des Poumons.

En vente partout: 25c la Bouteille

PREPARE PAR L. E. MARTEL Pharmacien QUEBEC, Canada

La Fonderie et Machinorio Ltee.

MONT-JOLI, Ste-Flavie Station, Co. Rimouski, P. Q.

CAPITAL: \$99,000.00 subventionné par la Municipalité.

Usines très spacieuses et modernes. Ouvrage fait avec diligence par d'habiles mécaniciens. En magasin: les pièces et appareils de moulins et de machines de toutes sortes.

Tout le monde qui visite nos usines les trouve bien intéressantes.

TAUX REDUITS FIN DE SEMAINE DE QUEBEC A MONTREAL ET LES STATIONS INTERMEDIAIRES.

Le Convoi local du dimanche part de Québec à 9.00 hrs a. m., et au retour laisse Trois-Rivières à 6.30 hrs p. m., arrêtant à toutes les stations.

Les billets sont bons pour partir le samedi et le dimanche et revenir jusqu'au lundi soir.

Pour billets et renseignements généraux s'adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais, Québec.

G. J. P. MOORE

Agence générale de chemins de fer et paquebots.

Nous représentons toutes les lignes transatlantiques. Ou à

E. J. HEBERT,

1er Ass. Agent Général Dépt. des Voyageurs, Gare Windsor, MONTREAL

Trappeurs! Chasseurs!

Nous vous offrons les plus hauts prix pour tous lots de Peaux Vertes

Vous êtes sûrs d'avoir chez nous

Traitement loyal, Honnête assortiment, Prompt paiement.

ENVOI GRATIS de notre Liste de Prix REVILLON FRERES TRADING COMPANY, LIMITED 134 et 136 Rue McGill Montreal

PLUS QUE FOYT! Letapeur vient de demander communication téléphonique. — Allo! Jos, es-tu chez toi?

Jos, (qui connaît Letapeur). — Non, j'viens justement d'sortir!

ENTRE "RONFLEURS". — Moi, mon bon, ze ronfle tellement fort qu'on croit que c'est le tonnerre. — Ce n'est rien à côté de moi, ze fais tant de bruit en ronflant que ze n'en dors pas de la nuit.

Consommation

La science finira par triompher du terrible fléau. Notre vigilance et l'observation des règles de l'hygiène et de la prudence nous protégeront contre la Consommation, si, au premier accès de Toux, de Rhume, de Bronchite, nous recourons aux bienfaisants effets du

SIROP MATHIEU

a base de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux EN VENTE PARTOUT: 35c LA BOUTEILLE. Il soulage le malade, relève ses forces, répare les pertes organiques et guérit. On complètera utilement son action avec les POUDRES NERVEUSES DE MATHIEU qui combattent la Dépression nerveuse, l'Accablement, les Maux de Tête, Douleurs Névralgiques. Elles sont exemptes d'Opium, de Morphine et autres Drogues dangereuses. EN VENTE PARTOUT: 25c LA BOITE DE 18 POUDRES OIE J. L. MATHIEU, Propriétaire, Sherbrooke P. Q.

AVIS

Le soussigné a en sa possession pour collection, les copies de la succession DORILA BARRETTE. Les débiteurs voudront bien régler au bureau de R.-E. Asselin, avocat, à Ste-Flavie, Station, lequel bureau est ouvert tous les samedis. ISIDORE ASSELIN, Comptable, Rimouski.

UN DANGER A EVITER

Il n'y a rien de plus dangereux qu'un rhume négligé, qui peut entraîner la pneumonie aux conséquences graves, sinon fatales, ou encore préparer le terrain aux germes de la consommation. Il est aussi facile de guérir un rhume à son début, qu'il est difficile d'enrayer la prodigieuse multiplication des microbes de la Consommation, une fois que les poumons sont infectés et la Constitution minée et menacée de destruction à bref délai. Soignez donc ce petit rhume sans retard et ne compromettez pas votre santé, ne risquez pas votre vie par imprévoyance. Quelques doses de Baume Rhumal, le Spécifique des Affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons, vous guériront. Plus d'un quart de siècle de succès. En vente partout 25c. la bouteille.

Agence de Voyages

sous la direction de John McWilliams POINTE-AU-PERE, Co. Rimouski. Représentant les lignes Océaniques. PACIFIQUE CANADIEN, WHITE STAR, ALLAN, CANADIAN NORTHERN, DOMINION, CANADA ET AUTRES. Renseignements fournis sur demande DEPOT DE BILLETS

John McWilliams POINTE-AU-PERE. Téléphone Nationale. Lewis & Smellie, Agents, Ottawa. 31-36inc.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 20 décembre, 1912, pour le transport des malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat projeté, pour quatre années, deux fois par semaine, aller et retour, entre Berlims et Rimouski, à partir du plaisir du Ministre des Postes. L'on peut prendre connaissance d'avis imprimés contenant d'autres renseignements relatifs aux conditions du contrat projeté et se procurer des formulaires de soumission en s'adressant au bureau de poste de Rimouski, Berlims, Moulins Berlims, et au bureau de l'Inspecteur des Postes à Québec. Ministre des Postes, Division du service des Malles, Ottawa, le 6 novembre 1912. G. C. ANDERSON, Surintendant.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 20 décembre, 1912, pour le transport des malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat projeté, pour quatre années, deux fois par semaine, aller et retour, entre Berlims et Rimouski, à partir du 1er mai prochain. L'on peut prendre connaissance d'avis imprimés contenant d'autres renseignements relatifs aux conditions du contrat projeté et se procurer des formulaires de soumission en s'adressant aux bureaux de poste de Berlims, Hamilton Cove, Moulins Berlims, et au bureau de l'Inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 20 décembre, 1912, pour le transport des malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat projeté, pour quatre années, deux fois par semaine, aller et retour, entre Berlims et Rimouski, à partir du 1er mai prochain. L'on peut prendre connaissance d'avis imprimés contenant d'autres renseignements relatifs aux conditions du contrat projeté et se procurer des formulaires de soumission en s'adressant au bureau de poste de Berlims, Hamilton Cove, Moulins Berlims, et au bureau de l'Inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 20 décembre, 1912, pour le transport des malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat projeté, pour quatre années, deux fois par semaine, aller et retour, entre Berlims et Rimouski, à partir du 1er mai prochain. L'on peut prendre connaissance d'avis imprimés contenant d'autres renseignements relatifs aux conditions du contrat projeté et se procurer des formulaires de soumission en s'adressant au bureau de poste de Berlims, Hamilton Cove, Moulins Berlims, et au bureau de l'Inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant.

On Demande Encore des Travailleurs

IMMEDIATEMENT, familles garçons et filles, pour colorier images à domicile, pour commerce, nouveaux procédés de coloriage. Nous fournissons tout, vous faites le travail. Nous envoyons croquis d'images que vous coloriez et nous renvoyons. Pas de dépenses. Travail facile, pour tout le temps ou à la semaine. Pas de sollicitation. Ecrivez aujourd'hui pour instructions et contrats (gratis). La plus haute récompense à l'Exposition de Toronto, en 1913. Commercial Art Studio 818 College St, Toronto, Canada, 111-112-113

Le Lady Evelyn' à Rimouski cette semaine

Il va ravitailler Bersimis

Les communications entre Bersimis et Rimouski étant depuis plusieurs jours interrompues, l'hon. Ministre des Postes, sur demande de M. Cleary, gérant de la "St-Lawrence Lumber Co."...

La population canadienne de Bersimis a accueilli avec un bonheur facile à comprendre l'arrivée du vapeur qui venait de façon si opportune la ravitailler.

Le retour de Bersimis à Rimouski mardi soir a été très pénible pour les braves marins du "Lady Evelyn" fortement malmené par une violente tempête de vent du sud-ouest.

Belle soirée au Séminaire

A l'occasion de la Saint-André, fête patronale de sa Grandeur Mgr de Rimouski, les élèves du Petit Séminaire ont donné mercredi soir une brillante séance dramatique et musicale.

"Les Piastres Rouges", pièce dramatique espagnole, très populaire à Rimouski où elle avait été jouée il y a une quinzaine d'années avec un nouveau succès dont peuvent être fiers et les talentueux acteurs de notre Séminaire et M. le Prêtre des Etudes l'abbé Charron qui avait réussi à la exercer avec tant de perfection.

La fanfare Ste-Cécile joua quelques jolis morceaux: "La jeune France" de Boscher et "Souvenir de Mutzig" de Bonjean. Nous eûmes aussi le plaisir d'applaudir dans un magnifique trio de chant "Les lutins des bois", MM. A. Lapointe, R. Grenier et C. Côté.

Le Chœur des élèves rendit très bien un morceau de Missa "Sur mer".

En réponse à l'adresse qui lui avait été présentée au nom de la communauté par M. Adélar Godbout, Mgr l'Evêque prononça un bref discours de remerciements pour les bons vœux de ses chers élèves du Séminaire et félicita gracieusement les jeunes acteurs de leur belle interprétation du drame si palpitant d'intérêt "Les piastres rouges".

Reductions!

M. L. P. Martin, bijoutier et opticien, offre dans le moment de Grandes Reductions, afin de faire place à son stock des fêtes qui doit arriver sous peu. Une visite à son magasin.

DURA LEX!

Un artiste, quel qu'il soit, même apôtre, d'une œuvre sociale catholique encouragée par les évêques et tout le clergé, n'a pas droit de donner de séance publique en notre ville sans payer un tribut à notre Conseil-municipale.

Le mardi dernier, M. le Maire et cinq échevins réunis en séance générale, décidèrent, malgré tous les renseignements précis de nature à les éclairer, que M. Emile Deniau, l'artiste qui a bien voulu honorer notre ville d'une visite et y donner le superbe concert d'hier soir—ne pouvait donner son concert à Rimouski, même au Séminaire et sous la présidence de Monseigneur l'Evêque, sans avoir à verser dans le trésor municipal rimouskiois une somme de cinq piastres, conformément à un certain règlement qui frappe d'un impôt de cinq dollars "toute personne, compagnie, société, troupe, donnant des représentations théâtrales, scènes, vues, etc."

Il y a bien une exception à ce règlement pour les personnes ou troupes qui donnent des représentations dans un but de charité ou "religieux", mais notre Conseil municipal ne voulut pas admettre qu'une conférence-concert donnée par un artiste de l'envergure de Deniau et que Mgr l'Evêque, avec tout l'épiscopat français et canadien, considère avec raison comme une œuvre foncièrement catholique et moralisatrice, dut ne pas tomber sous le coup du susdit règlement.

Voilà comment M. Deniau, par l'entremise du notaire Couture, fut obligé de verser entre les mains du secrétaire-trésorier de la ville la somme exigée, comme en fait foi le certificat suivant:

Rimouski, 29 nov. 1912. Reçu de M. J.-Eud. Couture la somme de cinq piastres pour concert Deniau.

(Signé): La Corporation de la Ville de St-Germain de Rimouski, N. Bernier, Sec.-trés.

Il y aurait bien des commentaires à faire à ce propos. Mais n'en disons rien pour aujourd'hui.

M. le Maire et MM. les (cinq) échevins du Conseil municipal de la Ville de Rimouski encouragent les œuvres catholiques et les arts à leur manière. Ils méritent une mention d'honneur et nous la leur donnons gratuitement.

Il est à noter pour le moment que de toutes les cités et villes où M. Deniau a donné des conférences-concerts une seule a eu l'amabilité de "taxer" l'artiste, tout comme un vulgaire vaudevilliste ou comédien: C'est Rimouski, ou plutôt le conseil de ville de Rimouski. JACK.

Aux Iles Bermudes

Ceux qui désirent faire un magnifique voyage de repos dans le petit paradis terrestre océanique des Iles Bermudes peuvent se procurer tous les renseignements nécessaires en s'adressant aux bureaux du "Progrès du Golfe", à l'Imprimerie Générale de Rimouski.

EN VISITE A RIMOUSKI

M. l'abbé J.-A. D'Amours, rédacteur-en-chef de notre estimable confrère l'"Action Sociale" était en notre ville mercredi et jeudi.

M. l'abbé D'Amours, prêtre de ce diocèse, est venu présenter ses hommages à Mgr l'Evêque à l'occasion de sa fête patronale. Il assistait mercredi à la séance des élèves au Séminaire et hier soir au concert Deniau.

Les confrères et anciens élèves de M. D'Amours ont revu avec bonheur l'ancien supérieur de notre Séminaire, dont ils conservent un si excellent souvenir.

Notes Personnelles

M. et Mme J.-L. Langlais, de Sayabec, sont de passage à Rimouski. M. R.-E. Asselin, avocat, est de retour d'un court voyage d'affaires à Montréal. M. Edouard Ouellet, marchand, et M. Noël Fortin, agent, de St-Fabien, étaient à Rimouski mercredi et jeudi. Nous avons eu le plaisir de revoir aussi parmi les anciens professeurs du Séminaire M. l'abbé Eugène Pelletier, curé de St-Philippe de Nery. M. l'abbé Pelletier a assisté hier à la soirée de M. Deniau. Il était l'hôte de M. l'abbé Vaillancourt, procureur de l'Evêché.

Lettre Parlementaire

(Suite de la première page) cours tombait à côté de la question et sentait des cailloux—ce qui est bien pardonnable à un ancien ouvrier—il n'en reste pas moins comme un noble révérendement des droits des parents en matière d'éducation, et un fier soufflet, vigoureusement appliqué à ceux qui prétendent enrégimenter nos ouvriers dans les bandes socialistes.

Puis c'est le tour de M. Bullock, député de Shefford, qui déclare lui aussi, ne pouvoir appuyer le "Bill" pour des raisons analogues à celles apportées par M. MacKenzie. Il est d'opinion, lui aussi, qu'il faut donner à notre système d'enseignement le degré de perfection qu'il est susceptible d'atteindre, avant d'adopter cette mesure. Mais alors? —Alors,..... après nous le déluge.....

La parole est ensuite au Dr Grégoire, député de Frontenac. Après un compliment délicat à son chef "qui, dit-il, doit aimer à connaître ses recrues", il déclare emphatiquement, qu'en vertu des principes libéraux où il peut se mouvoir à l'aise, (Te crê, mon bon, qu'ils sont larges; Damien va te dire tantôt qu'il y a de la place pour toutes les opinions) grâce à ces immortels principes, comme libéral, comme canadien-français et comme catholique, il votera contre la Loi Finnie. Et dans une envolée pleine de patriotisme religieux—élan que le bon Docteur a dû prendre au cours de nos plus belles St-Jean-Baptiste, car, ça sentait l'agneau national d'aussi loin qu'on pouvait l'entendre, ce discours, —il ouvre tout grand le cœur canadien-français à tous les regards. C'était beau, c'était chaud, c'était vivant, mais... ça n'était pas dans le sujet. Le député de Frontenac a fini par le comprendre, et vers la fin, a dit avec beaucoup de justice que depuis 30 ans qu'il vit dans les cantons de l'Est, que, comme médecin, il y a pénétré dans l'intimité des familles, il n'a jamais entendu formuler cette demande d'école obligatoire. Tous les parents désirent l'instruction pour leurs enfants, et même, on reproche aux Canadiens de négliger la terre pour l'école ou le collège.

"Timeo Danaos... Après l'instruction obligatoire viendra l'uniformité des livres et toute la Kyrie laïque; on a commencé de même en France et nous constatons aujourd'hui les effets désastreux de cette politique." Tout cela était dit avec feu, et surtout, avec... abondance. Mais tout de même, on sentait vibrer l'âme canadienne.

Le sixième orateur à parler sur la question est M. Damien Bouchard, de St-Hyacinthe. Comme libéral, et parce que libéral dit-il,—et surtout comme ami de cœur de Godfroy, ne dit-il pas—il appuie le Bill. Et aussitôt il se lance dans une diatribe violente contre les journaux qui, sous une entête où figure le signe de la Rédemption, pratiquent, dit-il, en somme des vertus rien moins que chrétiennes. Puis c'est un défilé fantastique, une danse furibonde et échevelée de tyrans de tout acabit et de tous âges, où figurent, tout étonnés de s'y rencontrer, et les antiques Pharaons, et les souverains moyenâgeux, et les modernes sultans, et finalement pour compléter la série, des saints Abbés D'Amours. Tiens, lui aussi, il lui faut son petit gigot de curé... Attention, d'autres ont mangé avant vous, petit Damien, et ils ont crevé. Et ça continue comme cela pendant une demi-heure avec des principes libéraux, des protestations d'attachement à l'Eglise et à l'instruction religieuse, des relèvement de masses, (le pauvre,—il ne songe pas à enlever celle, pourtant bien lourde, qui pèse sur son intelligence; ce n'est pas une petite poutre, c'est un soliveau, et un énorme) des devoirs éducationnels et tout le salmigondis des refrains, airs connus, qu'on trouve dans les recueils de cantiques servant aux réunions tripotées. L'inépuisable député trouve moyen de glisser là-dedans une insulte au clergé français qu'il rend responsable de l'état actuel de l'Education en France, un éloge mirobolant de la ville de St-Hyacinthe qui possède séminaire, convents, académies, école d'industrie laitière avec une épithète nouvelle à chaque institution: littéraire, ma foi, le Damien! Et parce que le Gouvernement exige des fabricants de fromage diplômés, il conclut que par analogie, il devrait obliger de même tout enfant à fréquenter l'école—Quand je vous disais qu'il a une solive quelque part. Encore un peu, il disait que le Gouvernement devrait ob-

bliger tout le monde à faire du fromage.

Il a développé sa thèse à un triple point de vue: moral, économique, politique. Étant donné que notre instruction est religieuse et qu'on est obligé de posséder telle instruction religieuse, obligeons les enfants à fréquenter l'école pour les forcer à s'instruire sur leur religion. C'est assez habile, mais il a oublié de dire qu'il y a une autre loi pour pousser les parents à ce devoir, et une loi, qui, en notre pays du moins, est généralement plus respectée que la loi civile, la Loi divine. Et d'un.

2.—L'instruction est un trésor "nécessaire" et les illettrés font le fardeau d'un peuple. En fait de fardeaux, je connais bien des lettrés plus lourds que les ignorants. Ceux, par exemple, qui veulent travailler au relèvement des masses avant d'avoir enlevé leur propre masse. Quant à la nécessité, elle n'est que relative, et "les masses" la comprennent assez bien sans qu'il soit besoin de la leur faire rentrer à coup de pénalités. Et de deux.

.....3.—L'homme instruit est éclairé—Oui, mais il est surtout en état d'en tirer le plus de profit, puisqu'il sait calculer, plus en état de donner un vote et de le vendre au prix du marché. Nos pères étaient, pour une notable part, illettrés; et cependant ils nous ont donné des manifestations de sentiment populaire éclairées et vraiment patriotiques qu'on ne connaît plus aujourd'hui. Si M. Bouchard avait eu pour les électeurs aux élections du 15 mai, les grands pères de ceux qui ont voté pour lui, il ne serait pas aujourd'hui député. Les masses d'aujourd'hui, éclairées à la chandelle, et au cierge bénit, valaient bien les masses d'aujourd'hui, "illumines" à l'électricité.

Enfin, comme citations et précédents, M. Damien mentionne les Etats balkaniques qui ont tous, y compris la Turquie, adopté l'école obligatoire. Et c'est pour ne pas avoir appliqué la loi avec assez de sévérité que ces sales Turcs se font casser la tête par les Bulgares qui, eux, ont été fidèles!!!..... C'est incroyable, mais c'est vrai, l'a dit en termes précis. Enfoncée, la supériorité de la stratégie française sur l'Allemande. Ah! les masses, les masses!...

Vous pouvez juger par ce dernier trait de la solidité de toute cette argumentation. Et nous en avons eu pendant trois quarts d'heure de ce menu. Il a fini par dire qu'il ne sait pas s'il voterait la mesure, si elle était présentée pour les catholiques. Ça, c'est de la poudre qui ne tombera dans aucun œil, prenez-en votre parti, cher Damien.

Le dernier orateur a été M. Robert, un autre anglais qui en quelques mots s'est prononcé contre la Loi Finnie.

De tout ceci, il ressort que contrairement à ce qu'on le prétend, les protestants sont loin d'être unanimes à réclamer cette réforme. Jusqu'ici trois députés anglais demandent son rejet, et un seul son adoption. En second lieu, le projet semble émaner plutôt d'une petite école qui aurait son siège à Montréal, et surtout, tous l'admettent il n'est qu'un acheminement vers la gratuité, l'uniformité scolaire et autres innovations également dangereuses.

Je me hâte de terminer cette lettre déjà trop longue, et invite vos lecteurs à suivre attentivement le débat.

M. Donat Caron prenait des notes, cette après-midi. On s'attend à ce qu'il va parler. Dans quel sens?... il n'est pas sûr qu'on le sache quand il aura parlé. JEHAN.

MALADE

Nous regrettons d'apprendre M. l'abbé Santerre, curé de St-Joseph de Lepage, est assez sérieusement malade depuis une quinzaine de jours.

M. le curé souffre de pleurésie et d'inflammation de poumons. Nous souhaitons au dévoué et à un prompt retour à la santé et un parfait rétablissement.

St-Joseph de Lepage

MALADIE.— Dans presque toutes les familles de la paroisse il y a des enfants malades.

Donnet-on aux enfants tous les bons soins que requièrent leur âge et leur faible constitution? C'est possible. Une chose est certaine, c'est que dans un grand nombre de cas des enfants décèdent parce qu'on a négligé d'observer les règles les plus élémentaires de l'hygiène.

NAISSANCE.—

M. et Mme Joseph Roussel, une fille, Marie Blanche Germaine. Parrain M. Dominique Roussel; marraine, Dlle M. Anne Pelletier.

Profession Religieuse

Au St-Rosaire.

Jeudi, le 21 novembre, jour de la présentation de la sainte Vierge au Temple, avait lieu au couvent des RR. SS. du St-Rosaire une belle et touchante cérémonie, une profession religieuse.

Mlle Alexina Lavoie, en religion Sœur-Marie de Saint-François Régis, enfant de M. Hubert Lavoie, de St-Anaclet, était celle qui avait le grand honneur de devenir l'épouse du Christ.

Au 15 août passé, son noviciat n'étant pas encore terminé, la maladie en avait été la cause, elle avait vu ses compagnes se consacrer à Dieu, tandis qu'elle seule n'était pas reçue. L'épreuve fut dure, mais nous n'en doutons pas, Jésus eut pour agréable le sacrifice de sa servante, il le lui prouva en la comblant de grâces et de consolations en ce jour du 21 novembre.

Le sanctuaire de la chapelle du Rosaire était décoré sobrement mais avec goût. Les fleurs naturelles faisaient éclater, par le contraste de leurs couleurs, la blancheur des murs. Le soleil, qui s'était fait plus brillant et plus chaud ce jour-là, filtrant à travers les grandes fenêtres, enjolivait l'austérité de la chapelle.

Elle était là, la petite novice, agenouillée auprès de ce sanctuaire, sous ces voûtes qui a-bribent sa jeunesse, en la gardant des folies du siècle, tenant dans sa main un cierge allumé, symbole de sa foi ardente et de son amour pour Celui à qui elle allait se consacrer. Ses compagnes, celles qui n'ont pas encore été enlevées à l'Alma Mater pour l'œuvre sublime de l'éducation des enfants se pressaient à ses côtés. Ses bons parents, ses frères et ses sœurs étaient venus s'associer à son sacrifice et en même temps partager sa joie. De nombreux et véritables amis étaient venus apporter à la jeune novice, avec les concours de leurs prières ardentes, la preuve de leur affectueuse admiration.

La solennité de la cérémonie était encore rehaussée par la présence de Mgr Majoric Bolduc, P.D.S.S. et de M. le Chanoine R.-Ph. Sylvain, aumônier des RR. SS. de la Charité. Le Rév. J.-B. Paradis, aumônier du St-Rosaire, célébra la messe pendant laquelle le chœur des religieuses rendit de très beaux cantiques; musique et chant détachaient l'âme et le cœur des choses de la terre, les Jésus, Marie, Joseph, forjaient en quelque sorte à bénir la bonté, la miséricorde de Jésus, à exalter tout ce qu'il y a de douceur à vivre sous la tutelle de Marie et à mourir à l'ombre de sa bannière.

Après la messe, M. l'Aumônier fit une charmante allocution. Commentant ces paroles du psaume 73: "O Dieu! qui êtes le Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité"; il mit ces accents sur les lèvres de celle qu'il allait bientôt consacrer à Jésus. "Elle a tout quitté, dit-il, pour se donner entièrement à Dieu. Elle a dit à ses parents: "Partagez vos biens entre mes frères et mes sœurs; pour moi je n'ai qu'un désir, c'est de posséder le vrai, l'impérissable Bien." La Sainte Vierge, comme elle, s'est offerte à Dieu au jour de sa présentation; dès le premier instant de son existence elle a mis sa volonté en Dieu; puis aussi sa consécration fut irrévocable "usque in aeternum". Les âmes qui se donnent toutes à Jésus suivront l'Agneau dans le ciel, partout où il ira et chanteront un cantique qu'elles seules pourront chanter."

Eut lieu ensuite la profession religieuse; M. l'Aumônier, assisté de MM. les abbés Albert Ouellet et Ernest Miles, reçut les vœux de la novice et la revêtit du voile noir, du rosaire et de la croix. Le monde ne comprend pas le pourquoi de ces choses! mais elles sont pourtant bien symboliques. Le voile défend l'épouse du Christ des yeux des profanes et la met à l'abri des séductions du siècle. Le rosaire est cette arme terrible qui mettra en fuite son ennemi et la protégera contre ses pièges. C'est aussi la couronne des roses qu'elle éffeuillera chaque jour aux pieds de Marie, afin de prier Jésus pour ceux qui ne le prient pas, le supplier d'épargner les pêcheurs et de les ramener au port du salut. Elle portera désormais sur sa poitrine l'image de son Dieu crucifié; dans les moments d'épreuves et de dégoûts, la vue du sacrifice de Celui qu'elle a choisi pour époux lui sera un réconfort, un soutien, et, avec St-Paul, elle pourra s'écrier: "Je puis tout en Celui qui me fortifie". Car comme Jésus a vaincu le mon-

de il rendra sa petite servante victorieuse!

Cette touchante cérémonie ne pouvait mieux se terminer que par un cri de triomphe où le cœur, comme un vase trop plein laisse déborder sa reconnaissance envers Dieu; qu'il l'âme trop longtemps retenue laisse échapper ses soupirs, ses élans d'amour et de gratitude qui montent vers le trône de l'Eternel, comme un encens sublime, pour l'adorer, le remercier et le bénir. Aussi le "Te Deum" fut-il la note finale triomphante que lança à pleine voix le cœur des religieuses.

Nous souhaitons à la nouvelle religieuse une longue vie riche en mérites puis en grâces, et une abondante moisson pour le ciel. En retour, qu'elle se souvienne, dans ses bonnes et ferventes prières, de ceux, qui dans la plaine livrent le bon combat, afin qu'ils soient toujours vigilants, toujours fidèles à leur Dieu et à leurs traditions. J. C.

Deces a Jonquiere

Nous venons d'apprendre que M. Damase Desrosiers est mort à Jonquière samedi dernier, après une maladie de 4 jours.

M. Desrosiers demeurait à Jonquière depuis 2 1/2 mois seulement. Il venait de Sandy-Bay.

Son corps a été transporté à Sandy-Bay. La sépulture a eu lieu jeudi matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. Zénon Desrosiers, frère du défunt et M. J.-L. Pinault, du Sacré-Cœur, ont accompagné le corps jusqu'à Sandy-Bay. Le défunt était âgé de 28 ans. Un libera a été chanté à Jonquière.

A Jonquière, le corps était porté par MM. Damase Thibaut, J.-L. Pinault, René Ouellet, Théophile Beaulieu, tous camarades du défunt, et demeurant autrefois dans la région de Rimouski.

Le défunt pensionnait chez M. Ed. Tremblay, venant de Rimouski, et résidant à Jonquière depuis 2 ans.

Ste-Anne des Monts

—MM. les abbés Gagné et Plourde étaient, cette semaine, les hôtes de M. le Curé.

—M. le vicaire est parti pour une mission de plusieurs jours dans les chantiers de Marsouins. —Notre député, M. le Dr Gauthier, est monté à Ottawa pour la session.

—Mlle Eugénie Roy, fille de M. Norbert Roy, marchand, quittait sa famille, aussi cette semaine, pour entrer dans une communauté religieuse. Cette demoiselle âgée de dix-huit ans, est l'aînée de la famille. — Nous n'hésitons pas à croire, qu'après avoir toujours été, ici, un exemple de piété et de modestie, elle trouvera le bonheur dans la belle carrière qu'elle embrasse aujourd'hui. — Aux heureux parents, nous offrons nos félicitations sincères.

—M. Samuel Côté, capitaine, vient d'arriver dans la rivière Ste-Anne avec une forte cargaison.

Ste-Luce Station

VISITE PAROISSIALE.—

M. le Curé est à faire la visite de la paroisse cette semaine. C'est un bien grand plaisir pour tous les paroissiens de recevoir à leur foyer leur dévoué pasteur qui a déjà fait tant de bien parmi eux.

EN PROMENADE.—

—Mme Xavier Ouellet est en promenade à St-Octave de Métius pour quelques jours.

—Mlle Alberta Bouchard accompagnée de son cousin M. Labbé, de Montréal, est allée visiter ses sœurs, Mlles Alice et Jeanne, institutrices au Sacré-Cœur.

—Mlle M.-A. Lachance de St-Laurent, I.O., est en visite chez M. Pierre Tremblay pour quelques semaines.

—Mlle Lauretta Rivard est arrivée d'un voyage à Rimouski.

SACRE-COEUR

—Mercredi dernier s'ouvraient en cette paroisse les pieux exercices des Quarante-Heures. A cette occasion les RR. MM. A. Myot, de St-Simon, Pelletier, de St-Fabien, Charest, de Rimouski et le Rév. Père Grégoire, capucin, de Limoilou. La Fraternité fut établie par le Rév. Père Ferdinand, supérieur de Ristigouche.

—Nos félicitations à M. Dagneau qui vient d'obtenir le contrat de construction du presbytère de Ste-Luce et le couvent du Lac-au-Saumon.

—Mlle Alice Lafrenaye, modiste, est en voyage de plaisir à Québec, où elle sera l'hôtesse de Mme Consigny.

St-Ulric de Matane

RECTIFICATION.— Sur le "Progrès du Golfe" du 22 novembre, dans la correspondance de St-Ulric, il est rapporté que M. McNeil a perdu 800 minots de patates. M. James McNeil dit qu'il n'a perdu qu'une bagatelle. S. v. p. de corriger l'erreur dans votre prochain numéro.

Proprietes a vendre

Par I. ASSELIN, Courtier d'Immeubles, A Rimouski.

\$650.00.— Un magnifique terrain de un demi arpent de largeur sur deux arpents de longueur, à proximité de la ville. Conditions de paiement faciles pour un acheteur sérieux, \$2200.00.—

Un très beau terrain avec maison, 26x32 pds, à 3 étages. 11 appartements. Située sur la rue St-Germain, dans un très beau centre. Aussi hangar, écuries; belle cour, un très bon quai.

Cette propriété sera vendue \$600.00 comptant et la balance \$200.00 par année.

\$1000.00.— Une autre maison de 29x40 pds, à deux étages, située sur le même terrain, sera vendue pour le prix de \$500.00 comptant et la balance \$200.00 par année avec intérêt.— Très bon avantage pour celui qui désire être propriétaire.

Perdu

Un gros chien, poil noir et blanc, appartenant à M. Alfred Deslaurier, est disparu depuis un mois.— Récompense à qui conque le trouvera et le rapportera à ALFRED DESLAURIER, Rimouski-Quai.

AVIS

SUCCESSION DE FEU MGV BOSSE, C.S.SS.

Avis est par les présentes donné que j'ai été nommé curateur de la Succession de feu Mgr Bossé, en son vivant, curé de St-Pierre du Lac. Les personnes endettées envers la dite succession devront régler dans le plus court délai avec le soussigné et es créanciers devront produire au plus tôt leurs réclamations. Jos.-D. MICHAUD, Ptre, Curé de St-Pierre du Lac, Curateur

Perdre! Perdrix

AVIS AUX CHASSEURS.

Tous les chasseurs ou toute autre personne ayant des perdrix à vendre sont priés de s'adresser à W. Ouellet, Bic, qui les achètera et paiera les plus hauts prix du marché. Le prix sera envoyé par le retour du courrier.— Les personnes demeurant à Ste-Flavie ou en bas de Ste-Flavie sont priées d'expédier le gibier par express. Quant aux autres, elles voudront bien l'envoyer par fret.— S.-v.-p. ne pas oublier de mettre noms et adresses dans chaque boîte. W. OUELLET, Bic, Tél. Nat. et Kam.

CONTRAT DE LA MALLE

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 27 décembre, 1912, pour le transport de malles de sa majesté, en vertu d'un contrat à prélever pour quatre années 26 fois par semaine, aller et retour, entre Ste-Flavie Station et la Gare de l'Intercolonial à partir du bon plaisir du Ministre des Postes.

On peut prendre connaissance d'avis imprimés contenant d'autres renseignements relatifs aux conditions du contrat projeté et se procurer des formules de soumission en s'adressant au bureau de poste de Ste-Flavie station et au bureau de l'Inspecteur des Postes à Québec.

Ministère des Postes, Division du service des Malles. Ottawa, le 11 Novembre 1912. G. C. Anderson, Surintendant.

Chemin de Fer Intercolonial

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées, adressées au bureau-chef de la gare à Rivière-du-Loup, P. Q., ou au bureau de l'ingénieur de l'Est-de-Québec à Montréal, N. B., ou au bureau du sous-ingénieur à Ottawa, aux fins de louer un terrain d'assiette d'une maison de repos à Rivière du Loup, P. Q.

On pourra voir les plans et spécifications au bureau-chef de la gare à Rivière-du-Loup, P. Q., ou au bureau de l'ingénieur de l'Est-de-Québec à Montréal, N. B., ou au bureau du sous-ingénieur à Ottawa, aux fins de louer un terrain d'assiette d'une maison de repos à Rivière du Loup, P. Q.

On devra remplir toutes les conditions mentionnées dans ces spécifications.

L. K. JONES, Asst. Député-Ministre & Secrétaire Dept. des Chemins de Fer & Canaux. Ottawa, Ont., 18 novembre 1912.